



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

RESERVE AU SERVICE

BUREAU DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE  
PERMIS DE CONDUIRE  
B.P. 372  
10025 – TROYES - CEDEX

DATE DÉPÔT DE LA DEMANDE :

INITIALES :

**PERMIS DE CONDUIRE**  
**DEMANDE DE DUPLICATA**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
**CHANGEMENT D'ÉTAT MATRIMONIAL**  
**PERMIS PERDU OU VOLE**  
**PERMIS DETERIORE**

- - -

**- Voir pièces à produire au verso -**

Numéro du permis de conduire : .....

Date et lieu de délivrance : .....

(A défaut de ces indications précises, porter au moins l'année de délivrance du permis) : .....

Titulaire du permis - NOM : ..... Épouse : .....  
(pour les femmes mariées, nom de jeune fille)

Prénoms : .....

Date de Naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse actuelle : .....

Numéro de téléphone : .....

A....., le .....

Signature :

Pièces à produire :

**(Bien agraffer toutes les pièces lors d'un envoi par courrier)**

- La demande au recto, dûment remplie, datée et signée**
- Deux photographies** ( récentes, identiques, tête nue, de face, contrastées, aux normes ISO/IEC 19794-s:2005 ; la photo doit mesurer 35 mm de large et 45 mm de haut, la taille du visage doit être de 32 à 36 mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure) )
- Photocopie** de la déclaration de perte ou de vol du permis de conduire enregistrée à la Gendarmerie ou à la Police
- Photocopie** du permis de conduire usagé, détérioré ou ancien modèle. Il vous sera réclamé l'original lorsque vous viendrez chercher le duplicata en cas de changement de domicile, d'état matrimonial ou de permis détérioré
- Une enveloppe Max 20 gr ( disponible auprès de la Poste) si nécessité d'envoi du permis de conduire à votre domicile.

\*Cette démarche n'est possible qu'en cas de permis de conduire perdu ou volé. Pour les autres demandes, le nouveau permis de conduire devra être récupéré directement au guichet de la préfecture, en échange de l'ancien titre.



- Un justificatif d'identité en cours de validité:  
soit original ou photocopie soit de la carte nationale d'identité, du passeport, de la carte de séjour en cours de validité (pour les personnes de nationalité étrangère) ou du livret de famille (de la page concernant l'intéressé)